



Pour quels trajets ?

Le service peut être utilisé pour **tous types de déplacements de manière ponctuelle** :

rendez-vous médicaux, courses, rendre visite à un proche, etc...

Certains trajets sont garantis.

Cela signifie que leur prise en charge est assurée du lundi au vendredi même si aucun bénévole n'est disponible :

- Rendez-vous lié à la santé ;
- Rendez-vous d'insertion professionnelle ;
- Rendez-vous administratif ;
- Se rendre aux restos du cœur ou à la maison de l'alimentation.



Participation pour le bénéficiaire

A chaque trajet, une participation financière est demandé au bénéficiaire en fonction du nombre total de kilomètres parcourus suivant la grille tarifaire suivante :

Montant de la participation par tranche en km

4-15	16-30	31-45	46-60	61-75	76-90	91-105
1 €	5 €	9 €	14 €	18 €	20 €	24 €

106-120	121-140	141-155	156-170	171-185	186-200
26 €	30 €	34 €	39 €	43 €	48 €

5 trajets gratuits possibles par an sous conditions.



Indemnisation des bénévoles

Le conducteur bénévole perçoit une indemnité en fonction du nombre de kilomètres parcourus.



NOUS CONTACTER



04 63 79 81 73 | 06 15 43 79 78
9h - 12h / 14h - 16h
sauf mercredi et vendredi après-midi



reseausolidairelf@pfm63.fr



Tous Mobiles, Le réseau solidaire



www.pfmobilite.fr/tous-mobiles-le-reseau-solidaire



Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme
4 rue André Moinier, 63000 Clermont-Ferrand

Un projet porté par :



et financé par :



Ce projet est également soutenu par :



Vous rencontrez des difficultés pour vos déplacements ?

Une solution existe : le réseau solidaire !

Un service d'aide à la mobilité pour et par les habitants d'Amberl Livradois Forez.





C'est quoi le réseau solidaire ?

Le réseau solidaire est un Transport d'Utilité Sociale (TUS) basé sur l'entraide entre habitants afin de trouver une solution de déplacement pour toutes les personnes empêchées de se déplacer.

Il est porté par une association locale créée par des acteurs publics et privés.

Pour qui ?

Le réseau solidaire est destiné à toutes les personnes :

- Empêchées de mobilité ;
- Habitant l'une des 58 communes d'Ambert Livradois Forez ;
- Ayant plus de 18 ans ;
- Ne relevant pas d'un état de santé nécessitant une surveillance particulière.

Où ?

Le lieu de départ ou d'arrivée des trajets doit être localisé sur le territoire de la Communauté de communes d'Ambert Livradois Forez.

Le trajet ne doit pas dépasser les 100 km aller.

Devenez conducteur



bénévole !

Votre engagement permet à ce service d'exister.

Vous êtes disponibles de temps en temps ?

Vous avez envie de rencontrer des personnes de votre territoire ?

Devenez bénévole et recevez une indemnisation lorsque vous réalisez un trajet pour une personne sans solution de transport.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



1



Bénéficiaire
Remplir une
fiche d'inscription.

Bénévole
Remplir une
fiche d'inscription.

Par courrier :

Détours, service TUS

3 rue Bellevue, 63590 Cunlhat

Par mail :

reseausolidairelf@pfm63.fr

En ligne :

Sur le site internet de la PFM63

2



**Entretien avec l'un des
gestionnaires du service :**

Pour expliquer le service et finaliser
l'inscription.

3



**Une fois inscrit, le bénéficiaire peut
solliciter des trajets** en contactant
le service.

Cette demande devra être faite
1 semaine avant la date du trajet.



4



Recherche d'une solution par le service

1. Orientation vers les transports existants,
2. Sollicitation des conducteurs bénévoles disponibles,
3. Mobilisation d'un conducteur professionnel si le trajet est garanti (liste des trajets garantis au dos).

5



Confirmation du trajet au
bénéficiaire et au bénévole par
un SMS précisant les modalités du
déplacement.

6



Réalisation du trajet

€ 7

Participation / Indemnisation

Bénéficiaire >> Participation financière
avant le trajet (par chèque, espèce,
virement ou Chèque Mobiplus).
Bénévole >> Remboursement par virement
mensuel en fonction des trajets réalisés.

Aucune transaction financière entre le
bénéficiaire et le bénévole